

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

CONSEIL INTERCOMMUNAL

PRÉAVIS Nº 01/03.2019 PRÉAVIS Nº 02/03.2019

RAPPORT DE GESTION 2018 RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. PARTIE COMMUNE - PRÉAMBULE

La Commission de Gestion – Finances a décidé de n'émettre qu'un rapport, mais comportant deux parties bien distinctes avec, pour chacune, ses propres conclusions permettant à l'Assemblée de débattre et de voter séparément les deux domaines étudiés. Cette manière de procéder est la même que celle utilisée il y a une année pour l'exercice 2017.

La Commission de Gestion est composée de Mmes Catherine Hodel (Morges), Catherine Sutter (Tolochenaz), de MM. Antoine Chappuis (Préverenges), Raymond Chatelan (Buchillon), Andreas Kuenzi (Lussy-sur-Morges) et François Ludwig (Saint-Prex).

La Commission chargée de l'étude des préavis établis par le Comité de Direction (CODIR) sur l'exercice 2018 s'est réunie à trois reprises, toutes à l'Hôtel de Police sis à l'Avenue des Pâquis 31 à Morges.

La première séance, interne à la Commission, a eu lieu le lundi 18 mars 2019 à 18 h 30. Madame Nadine Hubert (Lussy-sur-Morges), Messieurs Michel Conne (St-Prex), Serge Risse (Préverenges) et Jean-Claude Goy (Morges), tous les quatre suppléants, ont assisté à cette séance à titre informel.

Elle a permis aux membres présents de préparer toute une série de demandes et de questions à l'intention du Comité de Direction, autant sur la gestion que sur les comptes 2018. Cette manière de faire a permis au CODIR de se préparer à l'avance.

Les questions et demandes ont été adressées par écrit au Comité de Direction. Chacun des points a été commenté lors des deux dernières séances, soit par les membres présents du CODIR, soit par le représentant du Corps de Police également présent.

Mais ceci n'a pas empêché les membres de la Commission de poser d'autres questions que celles transmises par écrit ou de demander des précisions quant aux réponses données.



Les deux dernières séances ont eu lieu :

- Le mardi 2 avril 2019 à 18 h 30 en présence des représentants du CODIR et de la Police à savoir : Mme Anne-Catherine Aubert-Despland (Morges), de M. Alain Garraux (Préverenges) et M. le Capitaine Clément Leu (PRM). Monsieur Antoine Chappuis (Préverenges), excusé, était remplacé par M. Serge Risse. Messieurs Michel Conne (St-Prex) et Jean-Claude Goy (Morges), suppléant, ont assisté à la séance à titre informel. Cette séance a été consacrée au préavis N° 01/03.2019 sur la Gestion.
- Le **jeudi 18 avril 2019** à 18 h 30 en présence de Mme Anne-Catherine Aubert-Despland (Morges) et M. Jean-Jacques Aubert (Morges) du CODIR. Le Corps de Police était représenté par M. le Premier lieutenant Hervé Baer, Chef des Services généraux. Madame Nadine Hubert (Lussy-sur-Morges) a remplacé Monsieur Andreas Kuenzi, excusé. Monsieur Serge Risse (Préverenges) a remplacé M. Antoine Chappuis, excusé. Messieurs Michel Conne (St-Prex) et Jean-Claude Goy (Morges), tous deux suppléants, ont assisté à la séance à titre informel. Cette dernière séance a été consacrée au préavis N° 02/03.2019 sur les Comptes 2018.

Comme pour les exercices précédents, en plus d'avoir traité des questions d'ordre général et d'avoir discuté les réponses du CODIR, la Commission a passé en revue les différents chapitres des préavis.

À l'issue de sa dernière séance, la Commission, hors de la présence des représentants aussi bien du CODIR que de la Police, s'est positionnée sur les deux préavis.

Nous tenons d'emblée à remercier chaleureusement les représentants du CODIR et de la Police pour les réponses circonstanciées et les explications claires qu'ils nous ont données.

Partant du principe que chaque Conseiller intercommunal a pris connaissance des préavis sur la Gestion et sur les Comptes établis par le Comité de Direction, ce rapport ne prétend pas répéter, ni relater leur contenu.

Après ce préambule général concernant l'ensemble de nos travaux, nous passons maintenant à la partie concernant :

2. PRÉAVIS N^O 01/03.2019 - RAPPORT DE GESTION 2018

Le rapport de Gestion établi par le CODIR en collaboration avec le Corps de Police est toujours aussi complet et détaillé que les années passées. Il suit également la même logique. Il donne une image assez précise des activités de notre Association et du Corps de police. Ce rapport du CODIR n'a pas suscité de surprise au sein de la Commission.

Notre rapport suit également la même démarche que précédemment.

1. QUESTIONS DE LA COMMISSION, RÉPONSES DU CODIR ET COMPLÉMENTS – COMMENTAIRES DE LA COMMISSION

L'essentiel de la discussion a tourné autour des questions que la Commission avait au préalable posées au CODIR. Voici donc les points soulevés.



Les réponses du CODIR ou du Corps de police sont notées en italique. Ce symbole: indique, soit des informations supplémentaires qui nous ont été données, soit des commentaires apportés par la Commission.

- O Après la présentation de la Cour des comptes sur la Police coordonnée, comment se déroulent les contacts avec les autres corps de Police, avec la Direction opérationnelle cantonale, avec quels moyens et à quel rythme? Comment qualifier ces contacts et ces relations?
 - ❖ Le Capitaine Leu a présenté à la Commission le rythme de conduite de l'Organisation Policière Vaudoise. Il a décrit les différents échelons et organes composant cette organisation de conduite en précisant leurs rôles et les interactions entre eux de manière à assurer une coordination la plus efficace possible.
 - Le système fonctionne bien et les contacts sont très réguliers entre ces différentes strates. Ces contacts sont productifs, constructifs. Il n'y a pas de problèmes notoires. Ça marche bien tant que les bonnes personnes sont en place. Un rapport de renseignement opérationnel régional a lieu une fois par semaine. En plus, d'autres réunions sont mises sur pied en fonction des situations qui se présentent.
 - L'accréditation de notre corps de Police ne devrait pas tarder. La visite d'accréditation a eu lieu récemment. Le préavis est favorable, l'infrastructure est excellente.
- La Commission demande un commentaire analytique sur l'évolution de la criminalité.
 - ❖ Beaucoup de statistiques brutes figurent dans le préavis. L'analyse des données et leur évolution, de même que la comparaison avec les années précédentes est délicate. Nous sommes conscients que les données cantonales au sujet de la criminalité tombent généralement après le dépôt du rapport du CODIR et que l'interprétation de l'évolution des données soit compliquée.
 - ➤ Un effort va être fait ces prochaines années pour apporter quelques commentaires à ce sujet. (Vœu No 1)
- O Il est fait allusion dans le rapport de Gestion (à propos du nouvel hôtel de Police, p. 9) de quelques erreurs de jeunesse. Quelles sont-elles? A-t-il été possible de les corriger et de quelle manière?
 - Les maladies de jeunesse ont été réglées en quelque 6 mois. Il y a eu des soucis de stores, de production de froid pour l'informatique, par exemple. Il n'y a pas eu de conséquences financières pour la PRM. L'impression générale est très bonne.
- Suite à l'acquisition des radios Polycom (p. 10), la Commission demande une présentation de ce nouveau moyen de communication avec une démonstration.
 - La distribution de ces radios est encore en cours. La présentation du matériel aura lieu ultérieurement.
- Une délégation RH a été créée (p. 10). Quel est exactement son rôle ("... préparer préalablement les dossiers qui seront traités..." est vague), quels dossiers, quelles sont les personnes qui en font partie ?



- La composition de cette commission des RH a fait l'objet d'une communication lors de la séance du Conseil intercommunal du 29 mai 2018. Les dossiers traités sont strictement liés aux ressources humaines. Ils constituent alors une aide à la décision.
- Ocument le Comité de Direction analyse-t-il le refus de la Commune de Lully de faire partie de la PRM (p. 11)? La "réputation" de la PRM est-elle en cause?
 - La crainte d'une verbalisation des infractions y est peut-être pour quelque chose. Il s'agit de respecter la décision du législatif de cette Commune. Il faut ajouter que la demande émanait de sa Municipalité.
- Vœu No 1 (p. 12) du rapport sur l'exercice 2017 : La Commission est étonnée que cette demande ait été repoussée en 2019. Elle aimerait des précisions supplémentaires sur les raisons évoquées. L'ampleur du travail est-elle disproportionnée, trop importante ?
 - Des soucis d'effectifs ont contraint le corps à repousser cette demande en 2019.
- La Commission réédite ce vœu cette année. (Vœu No 2).
- Activités opérationnelles (p. 13): dans quelle proportion la Police Cantonale vient-elle en appui lors des interventions de la PRM ?
 - > Cette proportion est marginale.
- Engagement chien (p. 16): la Commission demande des informations à ce sujet
 nombre de chiens, fréquence des interventions, collaboration avec autres corps de police,...
- Il y a actuellement un seul chien policier au sein de la PRM. Il est envisagé d'abandonner l'incorporation d'un nouveau chien quand l'actuel prendra sa retraite. Il sera alors fait appel aux moyens canins des autres corps et de la police cantonale.
- En effet un seul chien au sein d'un corps semble insuffisant à la Commission pour assurer une disponibilité efficace.
- Page 27 : graphique No 14, les communes de Buchillon et de Tolochenaz ont été inversées.
- O Page 32 : Agents de proximités formés en analyse sécuritaire La commission demande des informations supplémentaires : par quel organisme cette formation a-t-elle été dispensée, en quoi consiste-t-elle ?
 - C'est une formation donnée par le Canton sur l'analyse des risques de cambriolages.
- O Pages 33 et suivantes : Unité radar A quelle fréquence les radars sont calibrés, homologués et par qui ? La Commission demande une analyse sur l'évolution des infractions. Pourrait-il y avoir sur les graphiques les données de l'année précédente ? Quel est l'effet de prévention du radar informatif ?
 - L'effet préventif du radar informatif est réel. Il n'est pas souhaitable de surcharger les graphiques.



- L'ordonnance fédérale sur les instruments de mesure (15 fév. 2006) et l'ordonnance de l'OFROU sur le contrôle de la circulation routière (22 mai 2008, article 6) fixe une homologation annuelle de ces appareils. Ce contrôle est effectué par METAS (Institut Fédéral de Métrologie).
- ❖ L'analyse demandée fait partie du vœu No 1 sur l'évolution de la criminalité.
- Page 51: Personnel La commission demande des explications quant à la diminution de l'effectif de police secours et du nombre de mutations affectant ce service.
 - La Gendarmerie a ouvert ses portes aux policiers communaux par une campagne de recrutement. Ce sont 3 collaborateurs qui ont ainsi quitté le Corps. En plus, un contrat pas renouvelé, un départ à la retraite et un cas de santé expliquent cette diminution qui n'a pas pu être comblée par des mesures de recrutement, recrutement toujours aussi difficile et aléatoire.
- O Page 52 : Absentéisme La Commission s'inquiète de la tendance à l'augmentation du nombre de jours recensés.
 - Comme par le passé, ce sont les cas de maladies importantes qui augmentent la statistique. Par exemple, un cas a occasionné 205 jours d'absence.
- O Page 53: Évaluation annuelle La Commission demande des informations supplémentaires sur ce processus Le personnel a-t-il été associé à la création de ce formulaire, comment se déroule pratiquement le processus d'évaluation, y a-t-il des objectifs fixés pour chacun en début d'année?
 - L'évaluation du personnel a toujours existé. Le processus est le même que pour la Ville de Morges. Il a été adapté aux spécificités du domaine de la Police. En plus, une différenciation a été apportée entre les cadres et les employés. Les objectifs font partie du système.
 - ❖ Le Capitaine Leu a présenté à la Commission les différentes versions des formulaires utilisés, tout en commentant la démarche d'évaluation.
- O Y a-t-il un représentant du personnel?
 - Oui, il y en a un.

2. LE RAPPORT DU CODIR

Voici quelques commentaires, remarques ou compléments.

2.2.4 Vœux de la Commission de Gestion en suspens au 31.12. 2018

La commission prend acte des réponses apportées dans le préavis aux pages 11 et 12.

Contrôles radar

On constate que la grande majorité des dépassements de vitesse sont entre 1 et 5 km/h, ce qui d'un côté est réjouissant, mais de l'autre, ce qui peut être "frustrant" pour cette majorité de conducteurs.



3. VŒUX - 2018

Vœu Nº 1:

La Commission demande, qu'à l'avenir, des commentaires, voire une analyse, sur l'évolution de la criminalité et les statistiques radars soit intégrée au rapport de gestion du CODIR

Vœu Nº 2:

La Commission redemande, qu'à l'avenir, un tableau synthétique des inventaires figure dans le préavis traitant de la gestion.

4. CONSIDÉRATIONS FINALES SUR LA GESTION 2018

Les considérations exprimées par la Commission sur l'exercice 2017 restent d'actualité. Le CODIR est toujours à la barre et maîtrise son sujet. La Commission n'a pas remarqué de dysfonctionnements notables aussi bien pour le CODIR.

Qu'il en soit encore ainsi à l'avenir.

La Commission tient de nouveau à adresser à tous les acteurs de la PRM ses sincères remerciements pour tout le travail et l'esprit avec lequel il a été accompli durant l'année 2018.

5. CONCLUSION

À l'unanimité de ses membres, la Commission a décidé d'accepter le préavis N° 01/03.2019 Rapport du Comité de Direction au Conseil Intercommunal sur sa gestion durant l'année 2018.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- Vu le rapport de gestion du Comité de Direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2018 et d'en donner décharge au Comité de Direction.

Au nom de la Commission Le Président rapporteur

François Ludwig

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 29 mai 2019.



3. PRÉAVIS Nº 02/03.2019 – RAPPORT SUR LES COMPTES 2018

Le préavis sur les comptes 2018 suit le même schéma que les années précédentes et nous l'apprécions. Le fait de séparer les commentaires, les comptes eux-mêmes et le bilan du rapport en facilite grandement l'étude et l'analyse. Dans les commentaires, l'ajout des titres des comptes en regard de leur numéro a été remarqué positivement.

Une présentation succincte de l'exercice comptable 2018 a été faite par M. Jean-Jacques Aubert en reprenant les points figurant dans le préavis aux pages 3 et 4. Il a ajouté que des efforts vont être faits pour tenter de réduire l'écart entre le budget et les comptes. Ces écarts importants dus principalement aux rubriques liées au personnel sont ennuyeux pour les communes.

1. QUESTIONS DE LA COMMISSION, RÉPONSES DU CODIR ET COMMENTAIRES DE LA COMMISSION

Les réponses orales du CODIR sont notées en italique. Ce symbole : * indique des commentaires apportés par la Commission.

- O Pour faire suite à une demande lors de l'étude des comptes 2017, la Commission a voulu voir le détail du compte " 3111 Achats, locations de mobilier, machines et matériel radios ", ainsi que les factures de quelques positions de ce compte. Les différentes offres liées à ces achats ont été également demandées.
- ❖ La Commission a reçu le détail de ce compte avec toutes les opérations de l'année 2018.
- ❖ Sur les 4 factures choisies, la Commission a pu constater que la procédure des visas mise en place a été respectée. Ces visas sont de nature électronique et le paiement ne peut pas avoir lieu s'il en manque. Pour rappel, les paiements sont effectués par la Bourse communale de la ville de Morges. La Commission a pu voir directement sur écran la procédure d'inscription d'un visa sur une facture en cours.
- Certains fournisseurs sont pratiquement seuls sur le marché, ce qui explique qu'il n'y a pas systématiquement de contre-offres. De plus, pour l'acquisition d'appareils d'analyse de l'haleine d'alcool, il y a une obligation de disposer du même matériel entre les différents corps de police, ce qui réduit la marge de manœuvre de la PRM.
- Les offres liées aux achats sélectionnés n'ont pas pu être présentées, ni à la Commission lors de la séance, ni ultérieurement au Président de la Commission comme cela avait été convenu. Seuls les documents établis à l'interne de la PRM montrant le processus de décisions de ces achats avec la mention des différentes offres ont été donnés au Président. Les offres concurrentes n'ont pas pu être retrouvées et présentées. Ceci est regrettable. À l'avenir, la PRM devra conserver les différentes offres demandées avant un achat ou l'attribution d'un service, ceci au moins pendant deux années pour permettre à la Commission de Gestion-Finances de pouvoir les consulter. Ceci fait l'objet d'un vœu (No 1).



- ❖ Une facture d'un montant très modeste a retenu notre attention. Elle émane d'un fournisseur qui a attendu une année avant de la faire parvenir à la PRM. Elle a été payée et comptabilisée sur l'exercice 2018 alors qu'elle concernait 2017. L'exercice 2017 avait été bouclé entre-temps et le montant n'avait pas fait l'objet d'un transitoire. Le fournisseur n'avait pas été rappelé par la PRM. Si ce modeste montant (env. 200.- Fr.) a eu aucun impact sur les résultats des années 2017 et 2018, la question se pose de savoir quel est le suivi par la PRM entre l'octroi d'un achat ou d'un service et la réception de la facture. Il nous a été dit qu'il n'y a pas processus dans ce sens. Pour des montants plus importants, dans ce genre de situation, l'impact sur un exercice comptable peut être sensible, ce qui n'est pas souhaitable. La Commission demande qu'un processus de contrôle et de suivi soit mis en place. Ceci fait l'objet d'un voeu (No 2).
- Combien de liquidités la PRM a-t-elle besoin en permanence pour pouvoir fonctionner?
 - > C'est un montant de quelque 1,3 million qui est nécessaire.
- Ocomment se fait-il que les liquidités au bilan soient à nouveau importantes, même si elles ont un peu baissé en 2018 ?
 - La question avait déjà été posée à propos de l'exercice 2017. Les raisons sont les mêmes et certaines communes préfèrent ne pas avoir trop de liquidités à cause des pénalités dues aux taux négatifs des banques.
- O Qu'est que l'on entend par "Indemnités de panier" compte 3069 ?
 - ➤ Il s'agit d'une indemnité de subsistance.
- À propos du compte 3156 "Entretien technique", il est indiqué qu'il a été acheté moins de radios que prévu ?
 - L'achat des radios Polycom est encore en cours en 2019.
- O Le compte 4515 (Participation à des charges de prévoyance) est nouveau.
 - ❖ Ce remboursement dû à l'engagement d'une personne au chômage est à mettre en relation avec les salaires.
- O Dans le tableau "Commentaires comptes 2018", le signe "moins" devant certains montants de la colonne "Différence" est parfois trompeur. S'il est juste devant des différences liées à des comptes de charges, il fait croire par contre à une baisse pour les comptes de revenus, alors qu'en réalité il s'agit d'une augmentation de revenus.
 - ❖ Nous demandons qu'à l'avenir, dans la colonne "Différence", le signe "moins" indique aussi bien une diminution de charges qu'une diminution de revenus. Vœu No 3.



2. ÉVOLUTION DES CHARGES, DES RECETTES DES MONTANTS À CHARGE DES COMMUNES ET DU COÛT PAR HABITANT POUR LE SERVICE DE POLICE.

Un tel tableau, déjà établi lors du rapport sur le budget 2019, a été complété de manière à comparer l'évolution aussi bien des budgets que celle des comptes, ainsi que celle du coût par habitant. Il permet d'avoir une vue d'ensemble depuis 2013. Il figure à la page suivante.

Il faut relever que les recettes et les dépenses du tableau ne tiennent pas compte des participations des Communes, ni des charges liées au personnel affecté aux tâches contractuelles.

On se rend compte que le montant à charge des Communes pour l'exercice 2018 est très proche de ceux des années 2014, 2015 et 2016.

L'évolution de cette charge à répartir, de même que celle du coût par habitant, est raisonnable.

C'est la somme de CHF 5'912'165.--, différence entre les dépenses et les recettes des tâches de police, en augmentation de 640'447.- Fr. (par rapport à l'exercice 2017, exercice exceptionnellement bon) qui devra être financée par les Communes de l'Association.

Les **coefficients de pondération** ne changent pas.



PRM	- BUDGETS	- COI	MPTES - Evolution des Recet	ttes et des Charges	PRM - BUDGETS - COMPTES - Evolution des Recettes et des Charges (sans participations des Communes et sans les charges du personnel affecté aux tâches contractuelles)	charges du pe	rsonnel affecté aux tâc	nes contractuelles)
	RE	RECETTES	TES		CHARGES		MONTANTS à charge des	COÛTS
Années			Commentaires		Commentaires	Années	Communes	par habitant
Budget 2013	2,048,000			8'258'400		8107	6'210'400	230.65
Comptes 2013	2.956'503			8'313'665		2013	5'357'162	185.22
Budget 2014	2'539'600		Amendes + 400'000 - Achat radar laser	8'675'300	Entrée Buchillon et Lussy au 1 ^{er} juillet 2013 Augmentation effectifs	2014	6135700	216.37
Comptes 2014	2.856'305			8'573'200		2014	5.716.895	196.37
Budget 2015	2,788,100		Avec 1'100 de reprise pour débiteurs douteux	8.819.200		2015	6'031'100	208.52
Comptes 2015	2'913'592			8'899'210	Fluctuation personnel	2015	5'985'618	202.11
Budget 2016	2'742'000		Avec 1'500 de reprise pour débiteurs douteux	9.173.750	Augmentation des effectifs	2016	6'431'750	220.92
Comptes 2016	2.589.751			888.66938		2016	6'104'137	204.33
Budget 2017	2,839,200			0,426,800	Formation continue Assurances Location remorque radar	2017	6,620,400	223.65
Comptes 2017	3'845'107			9,116,825	Recettes + importantes par test radar semi-stationnaire	2017	5'271'718	175.65
Budget 2018	3,758'900		Introduction Radar-Girafe	10956'850	Nouvel hôtel de Police (loyer sur 8 mois) Effectifs: + 3 ETP Amortis.	2018	7.197.950	240.94
Comptes 2018	4.134'849			10'047'014	Nouvel Hôtel de police. Tout le personnel n'a pas été engagé. Effectifs : - 1.9 ETP	2018	5'912'165	197.22
Budget 2019	3'915'100			117997150			7′284′050	242.70



Page: 11/12

3. VŒUX - 2018

Vœu Nº 1:

La PRM devra conserver les différentes offres demandées avant un achat ou l'attribution d'un service, ceci au moins pendant deux années pour permettre à la Commission de Gestion-Finances de pouvoir les consulter.

Vœu Nº 2:

Le suivi par la PRM entre l'octroi d'un achat ou d'un service et la réception de la facture doit être amélioré. La Commission demande qu'un processus de contrôle et de suivi soit mis en place.

Vœu Nº 3:

Nous demandons qu'à l'avenir, dans la colonne "Différence" du tableau "Commentaires comptes 20..", le signe "moins" indique aussi bien une diminution de charges qu'une diminution de revenus.

4. CONSIDÉRATIONS FINALES SUR LES COMPTES 2018

À propos de l'exercice 2017, la Commission avait écrit que le choc risquait d'être violent entre le coût exceptionnellement bas de Fr. 175.- et celui à venir concernant l'exercice 2018. Elle ajoutait que ce choc risquait aussi d'être inexistant en regard du budget 2018.

Avec un coût par habitant de Fr. 197.- pour 2018, le choc est positif si l'on considère les Fr. 240.- prévu au budget et que l'on est bien en deçà du montant annoncé en vue de la création de la PRM en 2012 qui était annoncé à Fr. 231.-.

Nous devons être conscients que cette bonne santé financière est précaire, car même si le CODIR et le Corps de Police font des efforts louables et efficaces pour maîtriser les dépenses et le coût par habitant, la volonté connue de renforcer les effectifs et la volatilité des recettes des amendes peuvent faire prendre l'ascenseur des montants à la charge des Communes.

La Commission a pris bonne note de la volonté du CODIR d'affiner les futurs budgets pour diminuer les écarts parfois importants avec les comptes. Ceci rendra service aux Communes.

Au vu des comptes 2018 et des explications apportées par le CODIR et le Corps de Police, nous pouvons être satisfaits de la gestion des finances de la PRM.

Nous remercions les membres de ces deux entités pour leur disponibilité, leurs réponses, leurs explications et leur détermination à maintenir le coût par habitant à un niveau acceptable.

5. CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :



LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du préavis du Comité de Direction présentant les comptes 2018,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

- 1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2018, représentant des charges à hauteur de CHF 12'455'174.78 et des recettes pour un montant de CHF 6'543'009.88. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 5'912'164.90, est entièrement couverte par les communes membres ;
- 2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2018, représentant des charges à hauteur de CHF 2'804'719.14 couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 2'500'599.14 (charges), CHF 3'739'963.14 (revenus) pour la Commune de Morges;
 - CHF 275'040.00 (charges), CHF 19'580.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex;
 - CHF 15'520.00 (charges), CHF 8'205.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz;
 - CHF 9'200.00 (charges), CHF 720.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon;
 - CHF 4'400.00 (charges), CHF 1'960.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.
- 3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune ;
- 4. de donner décharge au Comité de Direction de sa gestion pour l'année 2018 ;
- 5. de donner décharge à la Commission de gestion et des finances de son mandat.

Au nom de la Commission

Le Président rapporteur

François Ludwig

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 29 mai 2019.